

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1902)  
**Heft:** 13

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*L'arrangement de la place Neuve (même projet).*

La création d'une rue *partant du haut de la Terrasse, pour aboutir à la Cour St-Pierre* et dont la pente serait presque nulle, ce travail devant avoir pour corollaire l'élargissement de la Cité (projet n° 4, M. Tedeschi).

Les propositions de M. Chabloz (n° 10) pour l'établissement de *la place et de la rue dits de Gondebaud*.

Le relierment du quartier des Tranchées aux autres parties de la ville, soit par le prolongement de la rue St-Victor jusqu'à celle de la Croix-Rouge élargie, soit surtout par le rond-point de M. Ody (n° 9).

*Le prolongement de la rue du Stand sur la Corraterie et les rues Basses.*

Enfin, le *dégagement de St-Pierre, du côté Nord, avec démolition de l'Evêché*, étudié par la plupart des concurrents mais notamment par MM. Chabloz (n° 10) et Marschall (n° 1).

**Pour la rive droite :**

*Le prolongement du boulevard James-Fazy*, jusqu'à l'entrée du parc Mon-Repos (projet n° 4, M. Tedeschi).

*La suppression du terre-plein de la gare*, suivant l'indication donnée par le jury à propos du projet n° 9.

*Les créations d'utilité publique*, au point de vue de l'hygiène, indiquées par M. Tedeschi (n° 4) : bains, cuisines, hôtelleries populaires, jardins, etc.

*Les rectifications et élargissements* plus spécialement étudiés par MM. Juvet et Garcin (n° 8), Tedeschi (n° 4) et Ody (n° 9) pour les rues des Etuves, du Cendrier, de Cornavin, J.-J. Rousseau, du Temple et de Lausanne.

La construction d'un *édifice public en l'Ile, notamment d'un Hôtel municipal*, avec motif décoratif élevé, dominant l'entrée de la rade.

Enfin, l'*exhaussement du quai du Seujet*, comportant celui de la partie inférieure de la promenade de St-Jean, à niveau du pont de la Couleuvrerière. Il résulte de la discussion qui a eu lieu, à ce propos, dans les séances du jury, que cette solution, préconisée par un certain nombre de concurrents et notamment par MM. Juvet et Garcin, serait préférable, au double point de vue de l'économie et de la facilité d'accès, à l'établissement d'un double quai proposé par M. Marschall, dans une étude, d'ailleurs très soignée, de la question délicate que soulève l'arrangement futur de ce quartier. »

Le jury était composé de : MM. G. Brocher, J.-E. Goss, H. Junod, M. Camoletti, Alf. Cartier, secrétaire, et H. Veyrasat, rapporteur.

E. I.-S.

**La déformation élastique des solides, par M. A. MESSAGER, Ingénieur des Ponts et Chaussées.<sup>1</sup>**

L'auteur rappelle que la théorie de l'élasticité ne permet pas de résoudre tous les problèmes relatifs à la résistance des matériaux, et qu'on est souvent conduit à sacrifier l'exactitude en recourant à des hypothèses simplificatrices, qui ne se présentent pas toujours à la solution de tous les problèmes pratiques. Il a cherché à obtenir des données expérimentales suffisantes pour établir des formules empiriques, au moyen d'une méthode basée sur la biréfringence du verre, méthode qui permet également de contrôler les bases de la théorie de l'élasticité, de vérifier les formules qu'on en déduit et qui, dans bien des cas, peut mettre sur la voie de solutions non encore connues.

<sup>1</sup> Bulletin de la Société des Ingénieurs Civils de France; comptes-rendus par M. A. Mallet : Annales des Ponts et Chaussées, 4<sup>me</sup> trimestre 1901.

Les phénomènes de la réfringence du verre soumis à des efforts, fournissent, en effet, un excellent procédé pour contrôler, dans un grand nombre de cas (toutes les fois que les solides à étudier sont limités à deux plans parallèles), les résultats de la théorie de l'élasticité et permettent de constituer son accord avec les faits ; ils peuvent donner la solution expérimentale des problèmes d'élasticité, que le calcul n'a pu encore aborder. On opère avec deux prismes de Nicol, des lentilles divergentes et un compensateur Babinet-Janin. Une conclusion du mémoire est que, les formules des tensions à deux dimensions étant indépendantes des coefficients d'élasticité, on peut appliquer à tous les autres corps les distributions d'efforts intérieures trouvées dans le verre.

Nous croyons, à propos de ce mémoire, devoir rappeler le remarquable travail de notre collègue M. Léger, présenté à la Société des Ingénieurs civils en 1878 et qui a valu à son auteur le prix Nozo. Ce travail, intitulé « Transmission des forces extérieures au travers des corps solides » se termine par les considérations suivantes qu'il paraît bon de reproduire ici. « La Mécanique, ou tout au moins la Résistance des matériaux s'attarde peut-être dans des spéculations analytiques appuyées sur un trop petit nombre de faits, anciennement observés, à l'exemple des autres sciences, ses émules, il est temps d'en assurer et d'en élargir les bases, en les consolidant par l'appui d'éléments nouveaux. La polarisation nous offre un moyen précieux d'entrer plus avant dans cette observation intime de phénomènes jusqu'ici peu connus ; la nouvelle méthode expérimentale que nous recommandons, recèle les ressources les plus précieuses que nous serions heureux d'avoir fait entrevoir ».

**Concours pour le nouveau collège de la Tour-de-Peilz.**

Le concours ouvert par la Municipalité de la Tour-de-Peilz pour l'élaboration des plans d'un nouveau collège situé à l'angle de la place des Anciens-Fossés et de l'avenue de la Gare, qui a été fermé le 31 mai 1902, a donné les résultats suivants :

23 projets ont été présentés.

43 ont été éliminés au premier tour de préconsultation et 5 au deuxième tour.

Le Jury a retenu 5 projets et décerné trois prix et deux mentions honorables aux projets ci-dessous :

1<sup>er</sup> prix de Fr. 1.000 au projet devise « Ecolier dessiné », par MM. H. Meyer et R. Convers, architectes, à Lausanne.

2<sup>e</sup> prix de Fr. 700 au projet devise « Au Soleil », par MM. H. Meyer et R. Convers, architectes, à Lausanne.

3<sup>e</sup> prix de Fr. 500 au projet devise « Labor », par M. Baudin, architecte, à Genève.

Une mention honorable aux projets ayant pour devises « AAA » et « Con amore ».

Le Jury était composé de MM. les architectes Maillard, à Vevey ; Gust. Falconnier, à Nyon ; E. Jost, à Lausanne.

M. H. Nicod, vice-président de la Municipalité, fonctionnait comme président.

M. V. Chaudet, architecte à Vevey, assistait la Municipalité en qualité de Conseil.

Nous publierons dans un prochain numéro le rapport du Jury ainsi que la reproduction des principales planches des projets primés.